



PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 29 janvier 2024

Président de séance : M. Georges DAUTUN, Maire,
Secrétaire de séance : Mme Christel BEAUMELLE,

Étaient présents : M.M Georges DAUTUN, Nicole RAMBIER, Éric BARD, Christel BEAUMELLE, Benoit GASTAUD, Norbert JOULLIA et Sylvain RICHARD,

Étaient excusés : Christophe DANIEL,

Procuration de : Christophe DANIEL à Christel BEAUMELLE.

Ouverture du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024 à 19h30
En Mairie de Saint Jean de Ceyrargues.

Monsieur le Maire propose :

- Que Mme Christel BEAUMELLE soit désignée secrétaire de séance,
- L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023,

Pour : 07 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 2024 / 01 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police concernant la rénovation d'une partie des voies communales :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental procède annuellement à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il s'agit de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations de moins de 40 000, 00 € visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur Pierre PECH, responsable DDE à l'UT de BAGNOLS, est venu sur la commune le vendredi 24 novembre dernier faire une visite pour visualiser les travaux à effectuer.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité d'une partie de nos voies communales. Les travaux sont estimés à 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Pour : 07 + 01

Contre : 00

Abstention : 00

Informations diverses :

- Le fonctionnement de la Brigade des Gardes Champêtres ayant été présenté en Comité des Maires et les arrêtés d'affectation des huit gardes champêtres ont été transmis à la commune.
- Dans la continuité des curages des fossés de nos chemins communaux,
 - A la demande de Monsieur le Maire, le 16 janvier dernier l'ETPB des Gardons a réalisé une intervention d'entretien sur les ponts de la Candouillere, chemin du mont REDON et chemin de la Plaine, pour prévenir les éventuelles embâcles des pluies du printemps.
- La police d'assurance 2024 de GROUPAMA, concernant l'assurance responsabilité des élus, payé par Monsieur le Maire pour un montant de 72, 56 € :
 - Le « Profil Élus » GROUPAMA couvre les conséquences de la responsabilité des élus en cas de mise en cause liée à une faute personnelle détachable des fonctions ainsi que pour des actes réalisés en qualité d'officier d'état civil. Les adjoints et les élus ayant reçu délégation de fonction pour les mêmes mandats sont également couverts.
- Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 09 juin prochain se dérouleront les Elections Européennes de 8h à 20h et remercie les élus de réserver leur journée pour la tenue du bureau de vote.
- Concernant la Fête Nationale qui chez nous est le 13 juillet, Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes prestataires pour le samedi 13 juillet prochain, de lancer la procédure portant création d'emplois non permanent et de contractualiser avec la SACEM.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20h 00.

La Secrétaire de Séance,



Le Maire

